Accessibilité ACCEO

Les services de la Ville accessibles aux personnes sourdes et malentendantes via ACCEO (https://app.acce-o.fr/client/herbignac)

Afin de garantir à tous l'accès à un service public de qualité, et dans la continuité des actions menées en matière d'accessibilité, l'accueil de la mairie devient accessible à la population déficiente auditive.

Pour le permettre, la Ville d'Herbignac fait appel à ACCEO (https://app.acce-o.fr/client/herbignac), service connecté de transcription ou d'interprétation en temps réel. Cette solution, totalement confidentielle, permet un accès à des services de Transcription Instantanée de la Parole (TIP), d'interprétation en Langue des Signes Française (LSF) ou de visio-codage Langue française Parlée Complétée (LPC).

Ce dispositif est en place :

- A l'accueil de la mairie : 1 avenue de la monneraye

Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h et de 13h30 à 17h30, le jeudi de 8h30 à 13h ainsi que le samedi de 9h à 12h.

Cliquez-ici pour communiquer avec nos agents via ACCEO. (https://app.acce-o.fr/client/herbignac)

Taille d'affichage

Les textes de contenu dans ce site ont une taille de police relative, c'est à dire agrandissable selon les besoins.

Pour modifier la taille d'affichage du texte :

- Avec divers navigateurs : Ctrl + **molette de la souris**
- Internet Explorer : allez dans **Affichage >> Taille du texte** et choisissez.
- Mozilla, Firefox et Google Chrome : faites Ctrl + pour agrandir et Ctrl - pour diminuer.
- Opera : appuyez sur les touches + ou - du pavé numérique. Ou bien allez dans **Affichage >> Zoom** et choisissez.

Les utilitaires pour déficients visuels

Un rapide survol des logiciels d'aide pour l'accessibilité à l'informatique et ses outils et applications (les sites web entre autres).

Les différents types de logiciels

- **Des lecteurs d'écrans** transforment les informations portées à l'écran (logiciel de traitement de texte ou navigateur web par exemple) à destination d'une synthèse vocale ou d'un périphérique comme une plage braille.
- **Des navigateurs vocaux** sont destinés à la navigation sur l'internet dont ils assurent un rendu graphique (affichage traditionnel) et une lecture vocale ou à destination d'une plage braille.
- **Des navigateurs textuels** affichent les pages web en mode texte.
- **Des loupes et assimilés** ont pour objectif d'agrandir ou de modifier une zone de l'ecran pour la rendre lisible par un mal-voyant.

Quelques logiciels

- **Jaws** (http://www.freedomscientific.com/products/fs/jaws-product-page.asp) (*Job Access With Speech*) est un logiciel pour déficients visuels, sous Windows, édité par la société Freedom Scientific. Plus exactement, il s'agit d'un logiciel de revue d'écran lecteur d'écran, qui transforme un texte affiché sur un écran en un texte oral ou un texte en braille.
  Pour en savoir plus, visitez **Jaws (logiciel pour déficients visuels)** (http://fr.wikipedia.org/wiki/Jaws_%28logiciel_pour_d%C3%A9ficients_visuels%29).
- **NVDA** (http://nvda-fr.org/) : Une revue d'écran libre et gratuite pour Microsoft Windows XP, Vista et Seven.
- **VoiceOver** (http://www.apple.com/fr/accessibility/voiceover/) : Pour que les non-voyants ou malvoyants puissent utiliser plus facilement un ordinateur, Apple a conçu VoiceOver, une solution intégrée à chaque Mac. Elle est fiable, simple à apprendre et agréable à utiliser.
- **Orca** (http://live.gnome.org/Orca) est un lecteur d'écran gratuit, open source sous Linux qui donne accès à l'interface graphique utilisateur par l'intermédiaire de combinaisons personnalisables de la parole et ou en braille.
- **InfoVox Desktop** (http://www.acapela-group.com/demos/desktop.asp) est un logiciel de lecture vocale du **groupe Acapela** (http://www.acapela-group.com/).
- **La loupe de Windows** : Sous Windows, en appuyant simultanément sur la touche fenêtre et la lettre U, une partie de l'écran est grossie dans de fortes proportions.

Logiciels libres

Ce site est fait avec des logiciels libres.

Un Logiciel Libre est un programme informatique distribué sous une licence particulière qui autorise et garantie quatre libertés :

- La liberté d'exécuter le programme, pour tous les usages ;
- La liberté d'étudier le fonctionnement du programme et de l'adapter à vos besoins (pour ceci l'accès au code source est nécessaire) ;
- La liberté de redistribuer des copies -donc d'aider votre voisin ;
- La liberté d'améliorer le programme et de publier vos améliorations, pour en faire profiter toute la communauté (pour ceci l'accès au code source est nécessaire) ;

Les logiciels libres sont donc développés par des personnes qui s'associent pour faire un travail en commun.

- http://fr.wikipedia.org/wiki/Logiciel_libre (http://fr.wikipedia.org/wiki/Logiciel_libre)

HERBIGNAC

MAIRIE DE HERBIGNAC
1 avenue de la Monneraye
44410 Herbignac

HORAIRES :

Lun - Mar - Mer - Ven : 9h > 12h / 13h30 > 17h30

Jeu : 8h30 > 13h

Sam : 9h > 12h (Etat-Civil uniquement)

02 40 88 90 01